



Foyer Culturel et de Loisirs

2 rue Langlois 91490 Milly-la-Forêt

Tel 01 64 98 88 46

E-mail foyculturel.milly@free.fr

Blog www.foyculturel.milly.canalblog.com

6^{ème} Concours de Photos Concours 2012

ARTICLE 1

Le Foyer Culturel et de Loisirs de Milly-la-Forêt organise un Concours de Photos (concours 2012) sur le thème suivant :

"Auprès de mon arbre..."

ARTICLE 2

Le 6^{ème} Concours de Photos (Concours 2012) se tiendra les **SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 Novembre 2012**.

Le vernissage et la Remise des prix (commune avec la Rencontre d'Arts plastiques) auront lieu le **SAMEDI 17 Novembre 2011 à partir de 17h00 à la Salle des Fêtes de Milly-la-Forêt (Bd Lyautey)** en présence de personnalités publiques.

L'exposition sera ouverte au public les Samedi 17 Novembre (de 14h00 à 19h00) et Dimanche 18 Novembre (de 10h00 à 12h30 et de 14h à 18h00).

ARTICLE 3

Ce concours est ouvert aux amateurs faisant ou non partie d'un club ou d'un atelier. Les professionnels ou les amateurs ayant édité leurs œuvres sont exclus.

ARTICLE 4

Sont admises les techniques suivantes : argentique et numérique, noir/blanc et couleur.

ARTICLE 5

Chaque artiste pourra exposer **de 1 à 4 œuvres au total** (toutes techniques confondues), toutefois le Foyer Culturel et de Loisirs reste seul juge (selon l'ordre de préférence exprimé par l'auteur sur le bulletin d'inscription), en ce qui concerne le nombre et le sujet des œuvres à exposer en tenant compte de la surface disponible.

Les photos seront présentées en format 20 x 30 ou A4.

Elles seront sur un support rigide de 30 x 40 (soit cadre, soit passe partout), muni d'un système d'accrochage efficace et solide.

Les étiquettes jointes au présent règlement devront être collées au dos, en haut à gauche de chaque support.

Les sous-verre seront refusés.

Toute œuvre non conforme à ces consignes de présentation sera refusée.

ARTICLE 6

Les artistes doivent faire parvenir le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné de la somme de **15 euros (par artiste)** pour le droit d'accrochage (chèque à l'ordre du Foyer Culturel de Milly-la-Forêt), avant le **20 Octobre 2012 (date impérative)**, le cachet de la poste faisant foi au :

*Foyer Culturel et de Loisirs
2 rue Langlois,
91490 Milly-la-Forêt*

En cas de désistement, le droit d'accrochage reste acquis au Foyer Culturel, sauf courrier parvenu avant le **29 Octobre 2012**.

ARTICLE 7

Le dépôt des œuvres aura lieu les : **MERCREDI 31 Octobre, et 7 Novembre le SAMEDI 10 Novembre 2012 de 10h00 à 12h** au Foyer Culturel et de Loisirs, 2 rue Langlois (Près de l'Église).

Le retrait des œuvres ne pourra s'effectuer qu'à la clôture de l'exposition, le DIMANCHE 18 Novembre uniquement à partir de 18h00 et jusqu'à 19h00.

Les œuvres seront restituées sur présentation du bon de dépôt. Les œuvres non récupérées seront disponibles aux heures d'ouverture du Foyer Culturel sous la responsabilité de l'artiste.

ARTICLE 8

Un jury attribuera les prix suivants:

- **prix décerné à la technique numérique ou argentique noir et blanc**
- **prix décerné à la technique numérique ou argentique couleur**
- **prix décerné "lauréat général photo"**
- **prix des "visiteurs" (résultat le dimanche soir à la fin de l'exposition)**

Le jury se réserve le droit d'attribuer la totalité ou non des prix, notamment selon le nombre d'œuvres de la catégorie.

Les lots ne peuvent être échangés, ni contre des espèces, ni contre tous autres objets.

ARTICLE 9

Les organisateurs sont de simples détenteurs à titre précaire des œuvres reçues et non dépositaires au sens du code civil.

Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de toute nature. L'assurance des œuvres exposées reste à la charge des exposants.

ARTICLE 10

Le règlement du concours est tenu gratuitement à la disposition des participants sur demande au Foyer Culturel et de Loisirs ou par Email : foyculturel.milly@free.fr

Ou par Internet (www.foyculturel.milly.canalblog.com)

Fournir une enveloppe timbrée au tarif en cours pour envoi du règlement par courrier.

ARTICLE 11

Tout candidat qui recevra un premier prix s'engage selon sa disponibilité à faire partie des membres du jury du prochain concours, s'il n'y participe pas.

ARTICLE 12

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 13

Toute correspondance concernant le concours devra être adressée au :

Foyer Culturel et de Loisirs – concours de photos-, 2 rue Langlois, 91490 Milly-la-Forêt

Des renseignements peuvent être demandés par téléphone au **01 64 98 88 46**.

Ou par Mail foyculturel.milly@free.fr

DATES IMPERATIVES

Retour du bulletin d'inscription : 20 Octobre 2012.

Dépôt des œuvres au Foyer Culturel : **MERCREDI 31 Octobre.**
 MERCREDI 7 Novembre
 SAMEDI 10 Novembre 2012
 de 10h00 à 12h

Ouverture au public : **Samedi 17 NOVEMBRE 2012 de 14h00 à 19h00**
 Dimanche 18 NOVEMBRE 2012 de 10h00 à 12h30
 et de 14 h à 18h00

Remise des prix et vernissage : **Samedi 17 NOVEMBRE 2012. à 17h00**
 Salle des Fêtes de Milly-la-Forêt Bd Lyautey

Remise du prix public **Dimanche 18 NOVEMBRE 2012 à partir de 17h.**

Retrait des œuvres : **Dimanche 18 NOVEMBRE 2012 de 18h 00 à 19h00**

ANNEXE

Nombreux prix : places de spectacles, restaurants, livres, ouvrages etc...

Avec le concours de :

Le Conseil Général de l'Essonne,
La ville de Milly-la-Forêt,
La maison Cocteau de Milly-la-Forêt
Le Républicain de l'Essonne.
Député maire d'Etampes
Le Parc Naturel Régional du Gâtinais
Divers commerçants de Milly-la-Forêt
Et autres sponsors.....